

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation



NOTICE TECHNIQUE
n° 1793 CIM-MR / ME – 4 – 2008
du 3 décembre 2008

ÉMETTEUR

Service CIM – départements médicoéconomique et médicoréglementaire

Personnes chargées du dossier

Dr Joëlle Dubois – joelle.dubois@atih.sante.fr

Dr Nathalie Ducret – nathalie.ducret@atih.sante.fr

Dr Pierre Métral – pierre.metral@atih.sante.fr

Dr Antoinette Scherer – antoinette.scherer@atih.sante.fr

DESTINATAIRES

ARH et établissements ayant une activité en soins de suite et de réadaptation

Copie pour information

Madame la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Résumé

La production de l'information médicalisée concernant l'activité en soins de suite et de réadaptation connaîtra des évolutions pour 2009. Les nouveautés définies seront applicables à compter du 29 décembre 2008.

Textes de référence

Arrêté du 22 novembre 2006 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité en soins de suite et de réadaptation et à la transmission d'informations issues de ce traitement.

Mots clés

CdARR – format de RHS M05 - IVA – GMD

Annexes

Annexe 1 : Évolutions du recueil PMSI-SSR 2009

Annexe 2 : Catalogue des activités de rééducation réadaptation

Annexe 3 : Indicateur de valorisation de l'activité en SSR

La mise en place de la tarification à l'activité en soins de suite et de réadaptation (SSR) à l'issue d'une phase d'expérimentation telle que prévue par la loi, doit intervenir à l'horizon 2012.
 Dans l'attente de la définition d'un modèle cible et de ses outils inhérents, un modèle intermédiaire doit être mis en place.

Vous avez été sollicités au cours de l'été pour valider les résultats du test permettant de positionner chaque établissement de vos régions relativement à une valeur moyenne régionale de référence issue du modèle basé sur l'indicateur de valorisation de l'activité (IVA).

Dans le cadre de la campagne budgétaire et tarifaire 2009, la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins précisera les modalités d'utilisation du modèle IVA dans l'allocation des ressources des établissements de santé ayant une activité SSR.

Indépendamment du modèle de financement, l'année 2009 doit connaître une mise à jour du recueil d'information, permettant de mieux décrire l'activité SSR. Des nouveautés en termes de production de l'information médicalisée devront ainsi être appliquées par les établissements concernés dès janvier 2009. Ces nouveautés ont été définies en concertation notamment avec les fédérations de l'hospitalisation. Toutefois, les établissements ont besoin d'informations pratiques et techniques sur les nouveautés du recueil et les outils mis à leur disposition.

Conformément au courrier qui vous a été adressé par la directrice de la DHOS en septembre dernier¹, la présente notice technique, produite par l'ATIH, vise à fournir les informations pratiques nécessaires à la mise en place de ce recueil dès janvier prochain (et plus précisément à compter du 29 décembre 2008).

Elle se compose des trois annexes suivantes :

- l'annexe 1 présente les évolutions du recueil d'information prévues pour 2009
- l'annexe 2 présente les nouveautés concernant le *catalogue des activités de rééducation-réadaptation* (CdARR)
- l'annexe 3 présente le principe de construction de l'IVA, ainsi que le principe d'attribution d'un nombre de points IVA à chaque recueil SSR.

Ces informations seront suivies de la publication sur le site de l'ATIH des documents de référence nécessaires à la mise en œuvre du recueil : *Guide méthodologique de production des résumés hebdomadaires standardisés et des fichiers associés du PMSI en SSR, CdARR* mis à jour, ainsi que *Manuel de groupage du PMSI SSR*.

Un arrêté modifiant l'arrêté dit « PMSI-SSR » du 22 novembre 2006 sera en outre pris par le Ministère afin d'intégrer les points nouveaux qui en relèvent.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'ATIH publie sur son site des statistiques en ligne sur l'activité SSR transmise par les établissements. Depuis le mois d'octobre dernier, ces statistiques concernant l'année en cours, sont actualisées selon un rythme hebdomadaire.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des établissements de santé de votre région ayant une activité SSR, et vous prie d'accepter mes remerciements anticipés.

P/O
 La directrice
 de l'agence technique
 de l'information sur l'hospitalisation

 **Le chef du service**
 Classifications et Information médicale
 Docteur Marion MENDELSON

¹ Courrier n°00655, du 10/09/2008 – Objet : Nouvelles missions de l'ATIH – Diffusion d'information sous forme de "Notices techniques ATIH"